

RÉORGANISATION DES FONCTIONS SUPPORT : DAF

Compte rendu de la réunion du 10 avril 2013

Présents : François CARAYON, préfigurateur DAFIL, Jean-Loup MOUSSIER, adjoint au directeur de la DAFIIS, Jean-Marc BETEMPS, SDAF à la DAFIIS, Patrick LE GALL, SSGI à la DAFIIS, Isabelle PETITJEAN, chargée de mission stratégie et modernisation, Luc PARRAIRE, directeur de projet chargé de mission relation avec les réseaux, Erick GLIPPA, directeur de projet Mission achat et développement durable à la DAFIIS, Hugues TRANCHANT, SDAF à la DAGEMO.

Organisations syndicales (OS) : Vincent SCHIELE (UNSA-ITEFA), Raphaël COMBEAU (UNSA-ITEFA), Michel CHAUVEAU (UNSA-EDUC), Georges SEGOND (UNSA Emploi Solidarité), Catherine MARTY (CGT Santé/travail AC), Alain OLMOS (CFDT Santé).



Rappel

Depuis les premières réunions informelles demandées par les OS, les réunions sont désormais scindées en trois suivant les futures directions : DSI, DRH et DAFIL.

La présente réunion est présidée par François CARAYON, préfigurateur de la DAFIL.

Cette seconde réunion avec les directions préfiguratrices, mais 1ère réunion avec le préfigurateur de la DAFIL, avait pour but de faire un point sur les travaux concernant les futures évolutions d'une direction commune pour le budget, la comptabilité, la logistique et l'immobilier.

Monsieur François CARAYON rappelle qu'une réflexion a été menée sur le « qui fait quoi » entre les directions pour répondre notamment à la question du pourquoi de cette réorganisation.



Elle s'inscrit dans les chantiers de modernisation de l'action publique (MAP) voulus par le 1^{er} Ministre, Jean-Marc Ayrault, aux trois ministres des affaires sociales : la priorité est, d'une part, la qualité du service rendu à l'utilisateur et, d'autre part, l'efficacité avec laquelle ce service est rendu.

Il a été demandé par une lettre de mission des trois Ministres au Secrétaire Général et aux trois Directeurs actuels de la DAGEMO, de la DRH et de la DAAFIIS de réfléchir à une réorganisation des directions supports : cette volonté a été présentée par les Directeurs de Cabinets (DIRCAB) dans une réunion informelle sur la MAP le 29 novembre 2012.

A cette occasion les DIRCAB avaient justifié la réorganisation sur certains arguments, à savoir :

- Mettre en place un véritable secrétariat général animant et coordonnant les directions supports notamment (les ministères sociaux étant les derniers à s'organiser avec un secrétariat général).
- Mettre en place une DSI commune de plein exercice dans les Ministères sociaux, comme dans les autres ministères ;
- Sur les métiers de la DRH et les métiers de la DAFIL, profiter de l'effet de taille pour peser plus au niveau interministériel (notamment sur les projets immobiliers, par exemple) et de profiter de la mutualisation de compétences « rares » (par exemple, les experts Chorus pourront profiter aux deux secteurs).
- Améliorer les délais de paiement pour les fournisseurs et les associations subventionnées, pour une organisation la plus efficace et la plus efficiente possible.

Les compétences dans ces domaines sont des compétences rares : il ne suffit pas d'avoir des personnels, mais il faut bien entendu les former, investir en formation et peser au plan interministériel (notamment avec le Ministère des finances).

François CARAYON a donc une préoccupation d'effet de taille et de gestion des compétences rares sur des domaines très pointus. Les DIRCAB ont exprimé le souhait de « prendre le temps de bien concevoir les choses », ce qui peut donner l'impression à certains que « ça patine un peu » et que « tout n'est pas dit ».





L'UNSA ITEFA dénonce, une fois de plus, les dangers d'un leurre technocratique de la MAP, ressemblant de plus en plus à la RGPP, qui justifie des effectifs toujours plus contraints sans qu'il puisse être constaté un réel plan d'action pour une véritable GPEC ministérielle, avec des effets de surcharge de travail sur les personnels, de créer des « spécialistes », dont les droits et le statuts sont souvent ignorés.

En particulier, la place et le rôle des AAAS sont toujours aussi mal définis alors qu'ils ont une place à occuper dans le projet du Ministre Sapin dans les DIRECCTE comme en AC pour un « ministère fort » dans cet environnement administratif ministériel et interministériel¹.

Résultats : un turn-over important de ces personnels, des imprécisions sur les futures missions, une perte de transmission des connaissances des « aînés » à un moment où des choix drastiques vont être faits dans des conditions d'urgence pour les délais de mise en place et dans un cadre de budget contraint.

SUR LE MACRO-ORGANIGRAMME

François CARAYON précise que les macro -organigrammes, tels qu'ils ont été présentés au précédent CTAC, ont été validés par les trois directeurs des cabinets, dans une complète parité, en fin de semaine dernière.

Concernant la DAFIL, trois sous directions et une mission :

- Sous direction de la comptabilité et du contrôle de gestion ;
- Sous direction des affaires budgétaires ;
- Sous direction des services généraux et de l'immobilier ;
- Et une mission des achats et du développement durable qui aura dans son coeur de métier de veiller à la sécurité juridique de tous les achats faits par l'ensemble des directions du ministère et de coordonner la politique des achats et le respect du code des marchés publiques.

NB : François CARAYON aurait souhaité quatre sous directions mais la taille de la structure « achats » et le plafond des emplois fonctionnels ne l'ont pas permis.



¹ Cf lettre de l'UNSA-ITEFA suite aux résultats du principalat



L'UNSA ITEFA souligne que cette architecture semble calquée sur l'actuelle DAFIIS et souhaite que les procédures « Travail » puissent inspirer la nouvelle organisation lorsqu'elles ont fait leur preuve dans le sens d'une normalisation des procédures.

SUR L'ÉQUIPE DE PRÉFIGURATION

Une lettre de mission, sur le point d'être signée, rappelant les objectifs de la deuxième phase de travail, va être adressée par le Secrétaire Général des ministères sociaux et par chacun des préfigureurs à l'équipe de pilotage de la préfiguration qui sera composée des personnes suivantes :

Sous direction / Mission	Préfigureur	Adjoint(s)
Sous direction de la comptabilité et du contrôle de gestion	Hugues TRANCHANT	Pascal ABRAHAM et Jorga HOFFMANN
Sous direction des affaires budgétaires	Jean-Marc BETEMPS	Christophe TASSARD
Sous direction des services généraux et de l'immobilier	Patrick LE GALL	France DELAGENIERE, Agnès COLLO, Philippe BENOIST et Patrice LORiot
Mission des achats et du développement durable	Erick GLIPPA	

Il est fait application du principe posé : les personnes suivent leurs compétences et dans le respect des niveaux hiérarchiques ; ainsi se retrouvent les personnes titulaires des emplois fonctionnels, c'est à dire les emplois de sous directeurs ou de directeurs de projet actuels.

En résumé, ces équipes sont constituées d'un collectif d'adjoints aux sous directeurs, qui devrait rassurer les agents dès lors qu'ils les connaissent et ont l'habitude de travailler avec eux. !!!



L'UNSA ITEFA veillera avec vigilance sur le déroulé de ces différentes étapes, en particulier sur le souhait des personnels de vouloir rester sur leur poste et/ou d'en changer et sera donc attentive à la publicité donnée aux postes mis à la vacance !!!

SUR LES MODES DE FONCTIONNEMENT

A ce stade François CARAYON n'a pas d'idée préconçue de la meilleure manière de procéder. Il a deux préoccupations :

1. A la mise en place de la nouvelle structure à l'automne, veiller à ce que cela ne perturbe pas le fonctionnement des trois ministères et que la transition n'entraîne pas d'interruption du service public.
2. Définir avec les collaborateurs les modes de fonctionnement possibles sans préjuger du bon mode de fonctionnement.

Des groupes de travail vont travailler aux groupes de fonctionnement ; Jean-Loup MOUSSIER a distribué en séance la liste des groupes de travail (GT) de la réorganisation (voir pièce jointe).

Ces groupes de travail (GT) ont été lancés seulement cette semaine : mais les pilotes et la composition de ces groupes ne sont pas arrêtés. D'autres GT pourront être ajoutés à la liste en fonction des besoins.

L'objectif est de faire des préconisations par groupe de travail pour sélectionner tel ou tel type de procédures gérées par la DAFIIS ou la DAGEMO et à retenir les meilleures.

Il y a une expertise à faire en commun pour voir comment s'organiser ultérieurement, en sachant qu'il y aura à étudier la période de transition, de plusieurs semaines ou de plusieurs mois.



L'UNSA ITEFA souhaite que chaque agent puisse s'exprimer librement sur la valeur de ces procédures et qu'un véritable dialogue social s'engage, sans excès de « caporalisme » d'un côté, ni de « posture » caricaturale de l'autre.



Suite à la validation du macro- organigramme par les DIRCAB, les travaux d'élaboration des organigrammes détaillés vont pouvoir démarrer.

La cible est d'avoir un organigramme détaillé, en interne à la mi-mai, puisqu'il doit être présenté en CTAC fin mai aux OS représentatives.

Tout doit être fait dans le respect des deux principes fixés au démarrage : chaque agent retrouve un poste de son niveau actuel et la continuité du service public doit être assurée.

En résumé, « chaque agent doit pouvoir suivre ses dossiers ».



L'UNSA ITEFA s'étonne des informations tenues par les préfigureurs puisque : ainsi, la semaine dernière, le préfigureur DSI indiquait que ce même CTAC aurait lieu avant la mi-mai.

Avec la meilleure volonté, l'UNSA –Itefa rappelle qu'elle n'acceptera plus d'être toujours mise devant le fait accompli des décisions prises en amont sans concertation avec les partenaires sociaux et ses corollaires de retards ou de glissement de calendriers et des promesses ajournées et/ou non tenues.

QUELQUES QUESTIONS POSEES PAR LES OS

Comment seront respectées les identités ministérielles ?

Ce point a été mis en exergue par les DIRCAB devant les OS et également dans la lettre de mission qu'ils ont adressée aux préfigureurs : à savoir le respect des identités ministérielles ? Il y a plusieurs aspects :

- **1^{er} aspect : la qualité du service rendu**

Il s'agit de servir tout le monde avec le même degré de qualité parce que c'est le devoir de l'administration d'être au service de tous avec la même qualité. Deuxième exigence de cette qualité est de prendre en compte les besoins particuliers que peuvent avoir telle ou telle direction compte tenu du métier qui y est exercé.

Par exemple, la DAFIIS s'est engagée dans le paiement des dépenses lors de la mise en place du CSP Chorus, mais cette plateforme a passé une convention avec une dizaine de directions pour le compte desquelles elle exécute la dépense et fait des restitutions sur le taux de consommation des dépenses à la demande et rend des services adaptés.



Cette contractualisation du service rendu est protectrice pour la direction métier qui formule une demande ainsi que pour les agents qui savent ce que le client peut demander.



L'UNSA-ITEFA dénonce le « taylorisme » forcé des tâches répétitives et quasi « sclérosantes », auxquelles sont réduits les agents d'exécution du système d'information CHORUS, qui ne trouvent plus dans leur travail, ni le lien social, ni la reconnaissance, ni la créativité indispensables à leur épanouissement professionnel.

Est-il utile de souligner le *turn-over* des vacataires, notamment sur les postes du CSP Travail ? Fallait-il que l'administration emprunte au secteur privé des méthodes de travail manifestement inadaptées au secteur public ?

- **2^{ème} aspect : la proximité lorsqu'elle est nécessaire**

Une intendance de site sera maintenue, notamment l'ensemble des ressources documentaires, ainsi qu'un centre de reprographie partout où ils existent. Il y aura de la reprographie de proximité, mais les gros volumes seront externalisés et livrés à la demande.



L'UNSA-ITEFA, demande que les personnels travaillant sur ces services soient maintenus sur leur poste ! ou qu'ils leur soit proposé en accord avec eux un poste équivalent.

Elle veillera particulièrement à cet aspect de la reconfiguration des directions pour ne pas aggraver une souffrance au travail déjà latente et forte, renforcée par l'absence d'un médecin de prévention depuis un laps de temps dénoncé régulièrement et d'autant plus inadmissible que nous sommes au ministère du Travail.

La globalisation des moyens ne risque-t-elle pas de faire perdre en lisibilité ?

Il y a des outils de présentation et il y a des outils de gestion. Ce qui est important – la vraie vie – selon François CARAYON, c'est la gestion. Heureusement qu'un directeur n'a besoin de gérer qu'une seule enveloppe. Dans le rendu compte et dans les restitutions faits, il faut que les services puissent dire au Ministre quels sont les moyens déployés.



Exemple : sur le programme 124, une enveloppe de communication sur un BOP de communication, mais dedans deux unités : une unité sport et jeunesse et une unité affaires sociales, l'une gérée par le bureau de la communication et l'autre par la délégation à la communication des affaires sociales. Ces enveloppes sont bien distinctes, mais dans le même programme.



L'UNSA-ITEFA, trouve qu'il y a un risque d'introduire dans l'esprit des agents la possibilité d'un programme unique. Dès lors qu'ils seront payés par le même programme support, comment différencier les agents des services déconcentrés relevant du Travail et ceux relevant de la Santé, ceux qui vont voter pour le CTM Travail et les votants du CTM Santé ?



L'UNSA-ITEFA estime, par ailleurs, limite «école maternelle, petite section» qu'en fait de dialogue social il soit donné un cours sur la LOLF et la comptabilité analytique aux OS !

Devons nous rappeler que la LOLF peut être considérée comme la « boîte de Pandore », premier acte d'une ère de budgétisation des politiques publiques placées en coupe réglées à l'aune de la RGPP et de la MAP.

Sur quels programmes les coûts liés aux déménagements seront-ils imputés ?

François CARAYON doit faire le point pour savoir sur les dépenses de fonctionnement en cours d'année et nos plans d'emploi jusqu'à la fin de l'année.

Il verra comment absorber ces coûts de réorganisation. Il est certain que de fait les 2 programmes support les supporteront. C'est un travail collectif : il sera fait en sorte de mutualiser les coûts.

Cette réorganisation intervient au moment où sera livrée la tranche 4 des travaux de bureaux sur le site Duquesne.

Tous les mouvements liés au déménagement des agents dans la tranche 4 sont déjà budgétés. C'est le surcoût qu'il va falloir identifier en cours de route.

Tout ce qui dépasse nos capacités de déménagement, tout ce qui vient en plus, il fallait se faire aider par une entreprise externe comme cela s'est déjà fait lors de la réorganisation sur les différents sites, notamment à Montparnasse Nord-Pont et Sud-Pont et sur l'avenue de France.





L'UNSA-ITEFA réitère sa demande qu'il lui soit présenté un dossier complet sur le coût global de cette réorganisation (déménagements compris), le retour sur investissement attendu, ainsi qu'un bilan de cette opération. Il doit être rappelé que malheureusement nous attendons encore le bilan du réaménagement de la Tour Mirabeau, réclamé en vain à plusieurs reprises dans les instances représentatives réglementaires.

Avez-vous prévu des places de parking supplémentaires ?

Selon les prévisions de l'administration, le nombre de place de parking sera suffisant. Il n'y a pas de places de parking supplémentaires de prévu mais au contraire leur nombre risque de diminuer légèrement. En cas de besoin, il est cependant envisagé de louer des places supplémentaires.



L'UNSA-ITEFA trouve qu'il n'est pas acceptable de raisonner au cas par cas lorsque certains agents seront peut être contraints de prendre leur véhicule pour rejoindre leur nouvelle affectation.

Les agents de la DAF devront-ils badger ? Quelles seront les plages horaires obligatoires de travail ?

François CARAYON indique qu'il s'agit de sujets RH qui seront traités par la DRH. Mais d'une manière générale, l'objectif est d'aboutir à une gestion uniforme des personnels d'une même direction.

Cependant, il y aura vraisemblablement une période transitoire pendant laquelle des règles différentes s'appliqueront aux agents d'une même direction.

Un règlement intérieur de la nouvelle direction devra être présenté en CTAC.

A quelle date les agents devront-ils déménager vers le site de Duquesne ?

Il est trop tôt pour donner une date précise d'un déménagement qui se fera progressivement.

L'opération est néanmoins prévue entre octobre et décembre 2013.



L'administration a-t-elle prévu de réinstaller un parc à vélo à Duquesne ?

Cela est prévu sans qu'aucune date précise soit arrêtée encore.

Comment allez-vous gérer les risques de doublonnage de l'encadrement intermédiaire ? Avez-vous prévu une cellule d'accompagnement de ces personnels ?

François CARAYON a déjà reçu l'ensemble des chefs de bureau et des adjoints de la DAGEMO/SDAF. Il les recevra collectivement la semaine prochaine.



L'UNSA-ITEFA constate que François CARAYON ne répond pas à la question précise de la Cellule d'accompagnement des personnels de toutes catégories à l'heure où les agents s'inquiètent, quittent malheureusement notre Ministère ou cherchent à en partir!

ET APRES LES MICRO-ORGANIGRAMMES...

La phase suivante sera la rédaction des textes où il y aura un autre CTAC. **L'affectation individuelle officielle ira de soi : le but étant que les agents sachent où ils vont avant de partir en vacances dès juin.**



Il est évident que l'UNSA sera très attentive à ces changements afin que **la situation des agents soit respectée dans leurs missions et métiers pour éviter un « traumatisme supplémentaire » à des ministères, qui depuis 2010 n'arrêtent pas de passer d'une réorganisation à une autre sans que le bilan de l'expérience passée soit souvent éclairée et éclairante sur le bien fondé**, sauf la réalité d'une baisse des effectifs et une évolution des filières professionnelles, s'étant souvent traduites par une perte de savoir-faire et même de savoir- être tout simplement.

La prochaine réunion DAFIL/OS aura lieu dans 3 semaines environ.



à suivre...

Des remarques, des réflexions, des interrogations, des précisions...
N'hésitez pas à nous contacter !



Jacky HAZIZA

06 78 00 94 32



Raphaël COMBEAU

01 44 38 39 84

Vincent SCHIELE (représentant UNSA au groupe DAF/OS)

01 44 38 38 65